

LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING EN RÉPONSE AUX RESPONSABLES DE  
L'ENSEIGNEMENT LIBRE, PARIS, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, MERCREDI 18 MARS 1981

18 MARCH 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le souci des familles des élèves de l'enseignement privé, auxquelles vous souhaitez transmettre des réponses aux questions qu'elles se posent.

- Partout dans le monde, la France est estimée pour le message de liberté, d'égalité et de fraternité, dont elle a fait, il y a deux siècles, le fondement de la République et de sa démocratie. Les lois qui sont intervenues depuis 20 ans, pour donner à la liberté d'enseignement la place qui lui revient dans la nation, répondent à cet idéal.

- La famille est la cellule de base de la vie nationale. Nul n'a le droit de se substituer aux parents pour décider à leur place de l'éducation de leurs enfants, ils en ont la responsabilité première.

- La liberté devant l'éducation doit être égale pour tous les Français et il serait contraire à cette exigence d'égalité de soumettre les familles qui choisissent l'école privée à des charges financières dont sont dispensées celles qui font le choix de l'école publique. L'esprit de tolérance et de fraternité demande que soit préservée la paix scolaire, restaurée depuis près d'un quart de siècle. Ceux qui continuent encore à opposer l'enseignement privé à l'enseignement public, non seulement vont à contre-courant du sentiment profond des Français et se trompent de siècle mais en outre, ils commettent une erreur contre la démocratie, contre l'éducation et contre la jeunesse.

Les lois actuelles relatives à la liberté d'enseignement ont établi les principes d'un équilibre raisonnable. Les éléments constitutifs du caractère spécifique des écoles privées (statut des personnels enseignants et non enseignants, associations de gestion, choix des contrats pour les écoles...) ne saurait être remis en cause sans compromettre gravement la raison même qui fonde le choix des parents en faveur de ces écoles et leur contribution originale à la qualité de notre système éducatif.

- Il convient naturellement de parfaire l'oeuvre déjà accomplie dans l'esprit de paix et d'équité qui a présidé au choix des années écoulées. J'y veillerai personnellement comme je l'ai fait depuis sept ans et encore tout dernièrement en ce qui concerne les conditions de l'accès à la retraite des maîtres de l'enseignement privé.

- L'enseignement public accomplit une oeuvre remarquable au service de notre jeunesse. Reconnaître à ses côtés, dans un esprit de tolérance, un enseignement à la fois différent et associé, c'est respecter aussi la tradition dans laquelle s'enracine depuis deux millénaires l'histoire de la France.